

ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'UGDA

Museksschoul Syrdall



**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dall, eng Gemeng

Commune de Bous-Waldbredimus



dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng
Conter**

Commune de Contern



**Gemeng
FRÉISENG**

Commune de Frisange



**Gemeng
NIDDERAANWEN**

Commune de Niederanven



**VILLE DE
REMICH**

Ville de Remich



**GEMENG
SANDWEILER**

Commune de Sandweiler



Schëtter

Commune de Schuttrange



Commune de Stadtbredimus

Année scolaire 2024/2025

Union
Grand-Duc
Adolphe



Ecole de Musique
Museksschoul Syrdall



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.** Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. L'**abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et Formation musicale)			
Cours	Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
		Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		/
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	100€
Formation musicale 1 (en français)			
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 2 (en français)	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 3	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale 5	- avoir réussi l'année précédente	50€	
Formation musicale 6	- avoir réussi l'année précédente		
Formation musicale accélérée 1	- un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	- avoir réussi l'année précédente		

COURS COLLECTIFS (Pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
		Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	gratuit	/
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans		100 €
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument		/
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone - Percussion et Saxophone)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument	75 €	100 €
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument		

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, corne), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
Chant individuel	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	75€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Horaires des cours collectifs

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

FORMATION MUSICALE				
Cours	Commune de Bous / Waldbredimus Lieu et horaire	Commune de Contern Lieu et horaire	Commune de Frisange Lieu et horaire	Commune de Niederanven Lieu et horaire
	Trintange Bâtiment École (Container)	Oetrange Centre de musique	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder	Oberanven Ecole de musique «Am Sand»
Éveil musical 2	Salle à déterminer à Bous Lundi, 13h00 - 14h00 (Éveil 2 et 3)	Campus Scolaire um Ewent Lundi, 16h00 - 17h00 ou Mercredi, 16h00 - 17h00	Mardi 13h00 - 14h00 ou Jeudi 13h00 - 14h00	Jeudi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30
Éveil musical 3	à Trintange Mercredi, 13h00 - 14h00 (Éveil 2 et 3)	Campus Scolaire um Ewent Lundi, 17h00 - 18h00 ou Mercredi, 17h00 - 18h00	Lundi 13h00 - 14h00 ou Vendredi 13h00 - 14h00	Jeudi, 15h30 - 16h30 ou 16h30 - 17h30
Formation musicale 1	Jeudi, 13h30 - 14h30	Mardi, 13h30 - 14h30 ou Jeudi, 13h30 - 14h30	Mardi 14h00 - 15h00 ou Jeudi 14h00 - 15h00	Mardi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30 ou 15h30 - 16h30
Formation musicale 2	Jeudi, 14h30 - 16h00	Jeudi, 14h30 - 16h00	Mardi 15h00 - 16h30 ou Mercredi 16h00 - 17h30	Mardi, 16h30 - 18h00 ou Jeudi, 13h30 - 15h00
Formation musicale 3	Jeudi, 16h00 - 18h00	Mardi, 14h30 - 16h30	Lundi 16h00 - 18h00 ou Jeudi 15h00 - 17h00	Mardi, 13h30 - 15h30 ou Jeudi, 15h00 - 17h00
Formation musicale 4	Mercredi, 16h15 - 18h15	Jeudi, 16h00 - 18h00	Mardi 16h30 - 18h30 ou Vendredi 16h00 - 18h00	Mardi, 15h30 - 17h30 ou 17h30 - 19h30 ou Jeudi, 17h00 - 19h00

Cours	Commune de Remich Lieu et horaire	Commune de Sandweiler Lieu et horaire	Commune de Schuttrange Lieu et horaire	Commune de Stadtbredimus Lieu et horaire
	Remich Centre Scolaire et Sportif 'Gewännchen'	Sandweiler Ecole um Weier Salle de solfège	Münsbach Gesangsbau	Stadtbredimus Salle Batty Weber
Éveil musical 2	Lundi, 16h30 - 17h30	Haus vun de Kanner Jeudi, 13h15 - 14h15	Campus scolaire «An der Däilt» Münsbach Lundi, 16h00 - 17h00 Vendredi, 16h00 - 17h00	Mercredi, 16h15 - 17h15
Éveil musical 3		Gëlle Knupp Jeudi, 14h30 - 15h15 ou 15h15 - 16h00	Campus scolaire «An der Däilt» Münsbach Lundi, 17h00 - 18h00 ou Vendredi, 17h00 - 18h00	Mercredi, 17h15 - 18h15
Formation musicale 1	Mardi, 15h00 - 16h00	Vendredi, 16h00 - 17h00	Lundi, 16h15 - 17h15 ou 17h15 - 18h15	Mardi, 13h30 - 14h30
Formation musicale 2	Mardi, 13h30 - 15h00	Mercredi, 16h00 - 17h30	Mardi, 13h30 - 15h00 ou Jeudi, 13h30 - 15h00	Mardi, 14h30 - 16h00
Formation musicale 3	Mardi, 16h00 - 18h00	Vendredi, 17h00 - 19h00	Mardi, 15h00 - 17h00 ou Jeudi, 15h00 - 17h00	à Trintange ou Remich
Formation musicale 4	Mardi, 18h00 - 20h00	Mercredi, 17h30 - 19h30	Mardi, 17h00 - 19h00 ou Jeudi, 17h00 - 19h00	Mardi, 16h00 - 18h00

OFFRE RÉGIONALE					
Cours	Horaires et lieu du cours				
Formation musicale 1 (en français)	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» Oberanven Mercredi, 16h30 - 17h30				
Formation musicale 2 (en français)	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» Oberanven Mercredi, 17h30 - 19h00				
Formation musicale 5	Contern: Centre de musique Oetrange Mardi, 16h30 - 18h30				
Formation musicale 6	Contern: Centre de musique Oetrange Samedi, 9h00 - 11h00				
Formation musicale accélérée 1	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Lundi, 19h00 - 21h00				
Formation musicale accélérée 2	Niederanven: Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mardi, 19h00 - 21h00				
Formation chorale pour enfants et jeunes	Contern Campus Scolaire um Ewent Mercredi, 13h00 - 14h00	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Mercredi, 13h00 - 14h00	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Lundi, 16h15 - 17h15	Sandweiler Centre Culturel Salle chorale Samedi, 11h00 - 12h00	Munsbach Campus scolaire «An der Dällt» Mercredi, 13h00 - 14h00
Formation libre - Chant choral pour adultes	Contern Centre de musique Oetrange Mardi, 20h00 - 21h30				
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Contern Centre de musique Oetrange Mutterer Musikanner Vendredi, 18h30 - 19h30	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Cuivres: horaire à déterminer	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» Ensemble instrumental: Vendredi, 16h15 - 17h15 Ensemble instrumental avancé: Vendredi, 17h15 - 18h15	Schuttrange Schëtter Jongbléiser Vendredi 17h15 - 18h30	
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone)	Contern Centre de musique Oetrange Jeudi, à déterminer	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Saxophone: Lundi 17h45 - 18h45	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Percussion Mercredi: 19h15 - 20h15		
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions.				

Les cours individuels

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives.

**La rentrée scolaire aura lieu
le mercredi 18 septembre 2024.**

Inscriptions et informations utiles

École de musique de l'UGDA	
Chargé de direction:	Fränk Wagner: 22 05 58 - 35 / frank.wagner@ugda.lu
Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:	Caroline Kipp: 22 05 58 - 28 / caroline.kipp@ugda.lu Gwen Garganese-Krier: 22 05 58 - 37 / gwen.krier@ugda.lu

Commune	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Bous-Waldbredimus	Jean Thurmes: 35 91 76 / 661 35 91 76	Trëntenger Musek: Marc Schumacher: marc.schumacher@trentengermusek.org Location: 100 € par année scolaire et 150 € caution En cas d'intérêt, contactez la société au préalable
Contern	Jean-Luc Blasius: 691 81 23 32 / jean-luc.blasius@ugda.lu	Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l. Corinne Schumacher Tél.: 691 428 108 / info@hmm.lu 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'HMM)
Frisange	Pascale Gieres-Reding: 621 13 77 92 / pascale.reding@ugda.lu	Société de musique „La Lyre“ Hellange: Krischel Michel: 621784661 / lalyrehelleng@yahoo.com Fréisinger Musek: Pelzer-Hemmer Jeanny: 23668503 / 621226252 / pelzerjeanny@gmx.de Uespelter Musek: Sonja Nimax: 691313677 / musek.uespelt@gmx.net
Niederanven	Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu	Commune de Niederanven Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu 100 € par année scolaire + 15 € d'assurance (sauf Hautbois / Basson)
Remich	Administration communale: Mario Costa Paiva: 23 69 21 / mario.costa@remich.lu Luc Thillmann: luc.thillmann@remich.lu	Pas de location d'instruments
Sandweiler	Joëlle Wagener: 35 97 11-204 (les matins) / joelle.wagener@sandweiler.lu	Fanfare Sandweiler a.s.b.l. Jean-Paul Roeder 621 50 66 35 100 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de la Fanfare Sandweiler a.s.b.l.)
Schuttrange	Monique Guillaume-Godar: 35 94 58 / mguillau@pt.lu	Harmonie de la Commune de Schuttrange Raoul Petry : tél. : 621 46 26 77 80 € par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'Harmonie de la Commune de Schuttrange)
Stadtbredimus	Martine Krier: 23 69 62 20 / martine.krier@stadtbredimus.lu	Greiweldenger Musek: Pit Enzinger: sekretariat@greiweldengermusek.lu Gratuit pour les membres actifs de la "Greiweldenger Musek".

MUSEKSSCHOUL SYRDALL

Formation instrumentale	Instrument: _____ <small>Instrument à préciser</small>	
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>	
Pratique collective vocale	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	Formation libre - Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>
	<small>Horaire et lieu*</small>	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Ensemble homophone (percussion / saxophone) <input type="checkbox"/>
	Instrument: _____	Instrument: _____
Musique de chambre	Musique de chambre <input type="checkbox"/>	
	Instrument: _____	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Dimanche, 26 mai 2024**

à renvoyer à inscriptions.syrdall@ugda.lu jusqu'au 26 mai 2024.
Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.